

UN HEROS... QUI FUT TRAITE COMME UN CRIMINEL !

André Ailhaud, dit Ailhaud de Volx (1799-1854)

Commencer un livre sur les « Grandes Affaires Criminelles des Alpes de Haute-Provence », naguère appelées les Basses-Alpes, en évoquant la vie d'André Ailhaud, plus connu sous le nom d'Ailhaud de Volx, peut surprendre ceux qui savent ce que fut la vie de cet homme : celle d'un héros qui sacrifia sa carrière, sa liberté, sa famille, son existence tout entière à un idéal, la défense de la République.

Et pourtant... Si aujourd'hui - tardivement - il est réhabilité, célébré comme un chef brave et charismatique, si sa mémoire est honorée au point que l'on a donné récemment son nom au collège de sa ville, il doit se retourner d'étonnement, là-bas, dans la fosse commune du bagne de Cayenne où il gît.

Car Ailhaud ne fut pas un criminel, mais il fut assurément traité comme tel. C'est à ce titre que l'histoire de sa vie appartient aux affaires criminelles des Alpes de Haute-Provence.

André Ailhaud naquit le 11 novembre 1799 à Volx, qui était alors un bourg semi-urbanisé, un des chefs lieux de ce département tout neuf, créé par un décret du 17 février 1790 : les Basses-Alpes. Notons comme une ironie de l'histoire que celui qui allait s'illustrer en combattant Napoléon III était né le lendemain du 18 brumaire – coup d'état, déjà ! du futur Napoléon Ier, son oncle.

Son père, Joseph-André Ailhaud, avocat, et sa mère, Marie-Elisabeth Decorio, fille d'un avocat de Forcalquier, appartenaient à la bourgeoisie aisée, en pleine ascension en cette fin du XVIIIe siècle. Sa mère meurt quand il a onze ans. Son père s'installe alors avec ses quatre enfants (deux frères aînés d'André, une sœur cadette) chez ses beaux-parents à Forcalquier, rue Sainte-Mary. Hélas ! Ce père décède à son tour l'année suivante, en 1812, laissant quatre orphelins. Ils grandiront dans la maison de leurs grands parents, et auront pour tuteur leur oncle Jean-Baptiste Decorio.

La famille Ailhaud paie un lourd tribut aux guerres de l'Empire, car les deux frères aînés d'André, Antoine et Joseph, meurent sous les drapeaux. André reste le seul garçon de la famille anéantie.

« Sans doute André Ailhaud fit-il ses humanités au collège de Forcalquier » écrit Christian Maurel, de l'Association 1851, dans l'excellent ouvrage qu'il lui consacre. On ne sait pas grand chose, en effet, de son

adolescence, ni de ses débuts dans la vie active. Peut-être a-t-il alors vécu de ses rentes, ou de l'héritage laissé par son père. Mais à 28 ans, en 1827, il entre dans l'administration des Eaux et Forêts. C'est un métier qu'il exercera pendant vingt ans. On suit aisément sa carrière : garde à cheval forestier dans la Drôme, puis garde général à Digne, aux Mées, à Forcalquier, il accède à la première classe en 1840, exerce ses fonctions dans l'Hérault, revient à Pertuis (Vaucluse) en 1848 ; là, va débiter sa carrière politique. Entre-temps il s'est marié, à 33 ans, épousant un tendron de 17 ans, Louise-Henriette Ricard, qui lui donnera six enfants.

Rien d'exceptionnel, donc, dans la vie et la carrière d'André Ailhaud, jusqu'à la date de 1848 qui voit l'avènement de la Seconde République. Il n'a plus que six ans à vivre, mais ces six ans vont compter double dans son existence, et le faire entrer dans l'histoire.

Tout s'est-il vraiment bien passé jusqu'alors ? Il est permis d'en douter en lisant ce qu'il écrit dans sa profession de foi en décembre 1848, lorsqu'il se présente à la députation dans les Basses-Alpes : « Dix ans de persécution sous la monarchie ne m'ont point fait fléchir, et j'étais à la veille de perdre mon modeste emploi, lorsque l'aurore républicaine a lui. Je l'ai salué

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

(sic) avec enthousiasme ; mais, je le dis avec douleur, les résultats n'ont pas répondu à nos espérances. »

« Dix ans de persécution sous la monarchie » ? De 1838 à 1848, la carrière d'Ailhaud ne semble pas avoir rencontré d'obstacle particulier. Certes, son emploi est « modeste », comme il le dit, mais elle lui a permis de nourrir sa famille, et surtout, de connaître « comme sa poche » une région où cette science va lui être bientôt fort utile.

Quoi qu'il en soit, sa conscience politique s'est éveillée et a pris une orientation montagnarde ; le programme que présente Ailhaud dans sa profession de foi est résolument « socialiste ». Comme il le pressent, les ennuis vont commencer. Ou se poursuivre.

André Ailhaud se présente en janvier 1849 dans les Basses-Alpes, son pays natal, et non dans le Vaucluse. Il ne récolte que 3,4% des voix, mais 96% à Volx, et 28% dans le canton de Forcalquier. Or dès le 19 mars suivant, sur la demande du préfet de Vaucluse, il est révoqué de ses fonctions pour « menées démagogiques et propos séditieux ».

Il se lance de plus en plus dans l'action, prend la parole lors des banquets démocratiques, se lie avec Louis Langomazino, rédacteur de La Voix du Peuple et Joseph Buisson maire de Manosque, la « ville rouge ». Sans doute travaille-t-il à gagner les « chambrettes »,

ces réunions de paysans et d'artisans, à la cause socialiste.

En décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte a été élu président de la République. Il nomme Odilon Barrot à la tête d'un gouvernement à forte coloration monarchiste. L'assemblée élue en 1848, à majorité républicaine, est contrainte d'accepter de nouvelles élections pour le 13 mai 1849. Le 24 mars, les clubs politiques ont été interdits. Ailhaud n'est pas choisi parmi les trois candidats qui représenteront le parti démocrate, mais il continue à animer des réunions pré-électorales. Des témoins rapportent ses propos : « Les pauvres ne doivent pas travailler pour les riches. Quand les pauvres demandent du travail et n'en obtiennent pas, ils doivent aller dans la maison des riches, s'asseoir à leur table et partager avec eux. Les Blancs ne méritent pas de porter le titre de citoyen, ils en sont indignes. Méfiez-vous de la bourgeoisie, les bourgeois de nos jours représentent la noblesse d'autrefois. Les ouvriers doivent cesser de travailler pour les fabricants qui s'enrichissent de la sueur des ouvriers. »

Le « parti de l'ordre » remporte les élections du 13 mai 1849 avec 53% des voix, 64% des élus. Mais les démocrates-socialistes progressent au détriment des républicains modérés, et dans le département des

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

Basses-Alpes, ce sont deux députés de gauche sur trois qui sont élus. Cela préfigure l'insurrection de 1851.

Ailhaud a définitivement quitté Pertuis pour s'installer avec sa famille à Château-Arnoux, auprès de sa belle-famille. Cependant la police surveille attentivement celui qu'elle considère désormais comme un dangereux agitateur. En juillet, le sous-préfet d'Apt écrit au préfet de Vaucluse : « Ailhaud est d'une extravagante exaltation, approchant de la folie, qui semble avoir pris pour fatale mission de provoquer l'anarchie en surexcitant sans discontinuité les esprits ignorants par les idées les plus dangereuses proclamées sous la forme séductrice des sentiments égalitaires les plus généreux. »

Et voici que survient la première condamnation de notre héros. L'affaire devient proprement « criminelle » : Ailhaud est traduit devant la cour d'assises de Carpentras pour propos séditionnels. Le 21 novembre, il est condamné à trois mois de prison et vingt-cinq francs d'amende. Il se pourvoit en cassation. La cour de cassation de Paris rejette sa demande et le condamne à verser cent cinquante francs d'amende au Trésor Public.

Le 8 janvier 1850, de nouveaux incidents sont signalés à Saint-Etienne les Orgues, où Ailhaud est

venu assister au mariage de sa nièce Octavie. Cette fois, c'est le sous-préfet de Forcalquier qui en réfère au préfet de Digne : « Un ancien garde général, le sieur Ailhaud, condamné tout récemment par la cour d'assises de Vaucluse pour provocation à la haine entre les diverses classes de la société et qui assistait à la cérémonie, se fit surtout remarquer par la violence avec laquelle, dans une improvisation débitée en patois, il attaqua ces pauvres riches (sic), dont on ne trouve guère pourtant dans cet arrondissement ». Un rapport de la gendarmerie rédigé peu après précise qu'Ailhaud aurait profité de la noce pour haranguer l'assistance en provençal. Il aurait dit notamment : « Les riches ne doivent plus peser sur les pauvres ; ils donnent le salaire contre le travail, vous êtes quittes. A tout prix, gardez votre indépendance et l'inviolabilité de votre conscience », ce qui n'est pas bien méchant, ajoutant cependant : « Aux élections, le riche vient solliciter vos suffrages, renvoyez-le ; s'il vous dit de travailler, ne l'écoutez pas ; si vous lui êtes redevable d'une somme, ne le payez pas. »

Il dit aussi : « Ne craignez rien si l'on vous met en prison, si l'on vous jette dans les bagnes. Ce sera plus tard votre titre de gloire. » Paroles ô combien prophétiques !

Ailhaud possède incontestablement des atouts : il est grand (1,78 mètre ainsi qu'il est indiqué dans le registre d'érou des condamnés politiques de Cayenne), doué d'une voix forte, il est éloquent, il parle provençal et connaît bien le petit peuple des campagnes auquel il s'adresse. Il a surtout des convictions profondes, qu'il exprime avec vigueur, parfois violence, ce que le préfet d'Apt appelait « une extravagante exaltation ». C'est un homme courageux doublé d'un fin stratège. Mais cela, c'est la suite qui le prouvera.

La situation devient délicate pour les Républicains. Le 31 mai 1850, le suffrage universel est supprimé. Les électeurs les plus pauvres en sont écartés. Ailhaud et ses amis ont l'impression fort justifiée que la République est menacée. L'Indépendant des Alpes, fondé en février 1850, est interdit en juillet . Le 25 octobre, Louis Langomazino, qui en est le fondateur, et très probablement un ami assez proche d'Ailhaud, est arrêté, condamné à la déportation aux îles Marquises. Cela n'entame pas, bien au contraire, la détermination des « montagnards », car ils s'organisent en comités communaux, cantonaux, d'arrondissement, avant de constituer à Digne, le 7 décembre 1850, un Comité de Résistance.

Il faut rappeler ici que tous ces hommes qui rentrent en « résistance » agissent en conformité avec la

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

constitution de 1848. Celle-ci avait placé sa défense entre leurs mains. Il est écrit dans le préambule que « les citoyens doivent aimer la Patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie ». Quand ils se lèveront en masse contre le coup d'état de Louis napoléon Bonaparte, ils ne feront pas autre chose que la défendre « au prix de leur vie ».

L'année 1851 se passe à organiser la résistance. Au sein de celle-ci, l'aura d'André Ailhaud, son importance ne cessent de grandir. Sans doute est-il responsable de l'arrondissement de Sisteron.

On connaît l'événement qui va littéralement mettre le feu au poudre : le coup d'état du 2 décembre 1851. Mais sait-on dans le reste de la France que le département des Basses-Alpes, ce petit territoire rural assez arriéré, où l'on ne connaît encore ni le chemin de fer ni le télégraphe, celui dont un préfet dit alors qu'il est « l'Algérie de l'intérieur », va être un des seuls à se soulever contre la prise de pouvoir illégale de Bonaparte ? Le seul en tout cas où, pour défendre la République agonisante, on ira jusqu'à s'emparer de la préfecture.

Il n'entre pas dans notre propos de raconter en détail cet épisode qui appartient à l'histoire. Trop

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

méconnu, il constitue une des pages de gloire des Basses-Alpes. Et c'est Ailhaud qui en prendra la tête.

Suivons désormais pas à pas notre héros. C'est beaucoup plus facile car sa vie se confond avec l'insurrection, au point qu'il en devient le chef. Il finit par l'incarner...

Dès que la nouvelle du coup d'Etat est connue dans les Basses-Alpes, les chefs républicains se réunissent près de Forcalquier. Parmi eux, il y a Ailhaud. Ils rédigent un appel aux armes. Puis, déclare-t-il lors de son premier interrogatoire, en décembre 1851, « dans la nuit du 4 au 5 et dans la journée du 5, je m'absentai en me dirigeant vers Château-Arnoux et engageant les communes voisine à se préparer au mouvement. » A partir de là, il organise le soulèvement de l'arrondissement de Sisteron. Le lendemain, la sous-préfecture de Forcalquier est prise. Ailhaud marche sur Sisteron avec une troupe d'insurgés ; à Font-Robert, ils rencontrent des gendarmes venus de Volonne. Des coups de feu sont tirés, ce qui vaudra à Ailhaud d'être plus tard inculpé pour tentative de meurtre.

Ailhaud arrive à Sisteron. Tout le département s'est insurgé : Manosque, Forcalquier, Sisteron, Gréoux, Moustiers, Mézel.

Au matin du 6 décembre, Ailhaud quitte Sisteron à la tête d'une petite armée de plusieurs centaines d'hommes. Il rejoint les troupes d'insurgés venues de Manosque et de Forcalquier et tous marchent sur Digne. « Pendant la route, témoignera-t-il, il n'a été commis aucun attentat ni contre les personnes ni contre les propriétés. Nous n'avions pas désigné le chef suprême, chaque colonne marchant sous les ordres d'un chef particulier. »

Le 7 décembre, sept à dix mille hommes parviennent à Digne en chantant La Marseillaise. « En arrivant, un de nos premiers actes fut de prononcer la déchéance du maire et du conseil municipal. Nous nous emparâmes de l'Hôtel de la Préfecture, mais sans commettre aucun dégât. »

Alors que les insurgés bas-alpins réussissent ce fait d'armes exceptionnel - nous l'avons dit, la préfecture de Digne sera la seule à être prise et occupée pendant quelques jours, jusqu'au 13 décembre -, la France a cessé toute résistance à Paris et dans les grandes villes. Dans la capitale, les dernières barricades sont tombées le 5 décembre. Lyon n'a pas bougé, Marseille à peine. Mais cela, les Bas-Alpins l'ignorent encore. Le 7 décembre au soir, le comité central de Résistance fait afficher une proclamation :

PROCLAMATION



ARCHIVES
des Bases
de Haute-Franche
Propriété Publique

Citoyens des Basses-Alpes,

Le Pacte fondamental vient d'être brutalement déchiré par celui qui avait juré de le respecter.

Napoléon Bonaparte, traître et parjure, voulait assouvir, à l'aide de la guerre civile, son ambition effrénée, mais le Peuple, partout debout, déjoue sa criminelle attente et répond majestueusement à son attentat. Il se rappelle que le vieil honneur français est sous sa sauve-garde, et que la République et la Constitution ont été confiées à leur patriotisme.

Citoyens, quand le Peuple se lève, ce n'est pas la jacquerie qui s'organise, c'est l'Ordre et la Liberté qui reparaisent. Quand le Peuple se lève, c'est le Juge qui appelle les traîtres à ses Assises souveraines; c'est le Maître qui reprend sa place. Rien n'est plus que lui.

Quant à vous, Citoyens des Basses-Alpes, qui tous avez abandonné vos foyers sans un regret, sans une hésitation, au seul nom de Devoir et de Liberté, vous avez bien mérité de la Patrie. Elle le proclame. Elle paiera sa dette, nous nous en portons forts au nom de la République et de la Constitution. Votre œuvre est trop admirablement comprise pour ne pas être admirablement achevée. La Justice et la Liberté doivent seules vous y aider par leur toute puissance accrue de toutes les forces que leur apporte et votre patriotisme et votre dévouement.

Le Comité de résistance,

**AILLAUD de Volx, AILLAUD Pierre,
BARNEAUD, Ch. COTTE et BUISSON.**

DIGNE, IMPRIMERIE R. POS.

« Citoyens des Basses-Alpes,
Après la victoire, il y a le devoir d'en profiter.
Tous les Conseils municipaux sont détruits.
Que dans chaque commune, il soit
immédiatement procédé à la nomination des
Comités de Résistance composés de cinq
membres (...) »

Et c'est signé : « Le Comité de Résistance, Ch.
Cotte, Buisson, Escoffier, Aillaud de Volx, P.Aillaud,
Guibert, Jourdan »

Comme le souligne Christian Maurel dans sa biographie d'Ailhaud, « cette proclamation, qui devait être affichée dans toutes les communes, prescrivait la création de comités de résistance locaux, cantonaux et d'arrondissement, la dissolution des municipalités, la suspension des juges de paix, le désarmement des brigades de gendarmerie et la suppression des impôts indirects. Il ne s'agissait plus seulement de défendre la Constitution contre le coup de force de Louis-Napoléon. » Il y avait de la Révolution dans l'air.

Dans la nuit du 7 décembre, on brûle les registres de l'administration des contributions indirectes.

La réaction ne devait pas tarder à se manifester. Le 8 décembre, Ailhaud et ses amis apprennent qu'un détachement venu de Marseille remonte la vallée de la Durance. Cinq à six mille hommes quittent Digne dans la soirée et vont bivouaquer près de Malijai, par une nuit glaciale.

Pourquoi Ailhaud prend-il alors le commandement de la troupe ? Probablement parce qu'il est un de ceux qui connaissent le mieux le terrain. Il va faire preuve, de plus, de réelles qualités de stratège. On pense que c'est lui qui décide de poster les hommes au sud des Mées, en un endroit particulièrement propice : entre la Durance et la colline, il y a une sorte de défilé.

Ailhaud et Jourdan sont envoyés en parlementaires. Rien à faire : le commandant fait répondre qu' « on ne parlemente pas avec des brigands. » L'affrontement a lieu, c'est, le 9 décembre, le célèbre « combat des Mées » qui voit la victoire des insurgés.

Mais les chefs républicains apprennent alors de la bouche de leurs prisonniers que Paris est soumis depuis quatre jours. L'armée s'est rangée aux côtés de Louis-Napoléon Bonaparte, toute résistance a cessé en France. Ils décident alors, au soir même de la victoire, de poser les armes.

Et c'est là que la vie d'André Ailhaud devient proprement singulière. Car lui seul, ou presque, refuse d'abandonner la lutte.

« Buisson, sans nous consulter, notifia à nos phalanges qu'elles pouvaient se retirer et attendre un nouvel appel. » En bref et en pratique, elles sont dissoutes. « Tous les membres du Comité de résistance disparurent à l'exception d'Escoffier et moi. De leur côté, les phalanges se débandèrent et nous pûmes Escoffier et moi rallier deux cents hommes que nous conduisîmes à Forcalquier où nous arrivâmes le 10. »

Les « phalanges », ainsi que les nomme Ailhaud, comprenaient jusqu'à cinq à six mille hommes. Il n'en reste que deux cents. Après Forcalquier, ils gagnent Sigonce, puis Saint-Etienne-les-Orgues, où ils se ravitaillent. Ils sont au pied de la montagne de Lure.

Pendant ce temps, le pouvoir central a renforcé sa position. Dès le 8 décembre, un décret a assimilé les défenseurs de la Constitution à des repris de justice. Les fugitifs (et même ceux qui sont restés sur place et se sont rendus) sont désormais des malfaiteurs, des criminels. Le département des Basses-Alpes est déclaré en état de siège. Les troupes gouvernementales l'ont investi peu à peu, occupant Sisteron, Château-Arnoux,

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

le canton de Volonne. Le 14 décembre, elles sont à Saint-Etienne-les-Orgues où elles fusillent des insurgés pris les armes à la main.



Illustration par des enfants de l'insurrection des Basses-Alpes en 1851

Mais où est donc passé André Ailhaud ? «La veille, j'avais licencié ma troupe et depuis je n'ai pris part à aucun événement.» Il connaît, rappelons-le, parfaitement la montagne de Lure. C'est là qu'il s'est réfugié, qu'il a pris le « maquis ».

Nous sommes toujours au mois de décembre, au seuil de l'hiver. André Ailhaud va y être « traqué comme une bête fauve » rapporte Christian Maurel. Il est servi par sa science des lieux et par une audace et une agilité surprenantes. Un jour, le lieutenant Franck et son détachement le surprennent ; il s'échappe sous les coups de fusil. Un autre jour, serré de près par les voltigeurs du 54^e, il ne réussit à semer ses poursuivants qu'en sautant d'un rocher de quinze mètres. Les soldats n'osent pas le suivre. « Il a disparu, raconte le journal de droite L'Intransigeant des Alpes avec une pointe d'admiration, sans qu'on sache ce qu'il est devenu. »

Ce qu'il est devenu ? La proie des chasseurs, à l'affût des aboiements de chiens, des battues de soldats. Celui qui deux ou trois semaines auparavant, était un général victorieux, celui qui portait l'espérance d'une République agonisante, n'est plus qu'un homme seul, affamé, transi. On pense au Che, à Ernesto Guevara perdu dans ses montagnes de Bolivie.

Lui, Ailhaud, ne sera pas abattu dans sa fuite. Il réussit - avec des complicités ? - à traverser la Provence et à rejoindre Marseille. Déguisé, s'étant procuré un faux passeport sous le nom de Luc, il tente de s'embarquer à Marseille. Il est appréhendé à ce moment-là.

« Si, dit-il à la fin de sa déposition, quand j'ai été arrêté par les gendarmes, j'ai pris un nom qui n'était pas le mien, c'est que j'y ai été poussé par un sentiment naturel de conservation. Maintenant que je suis devant la justice, ma conscience me dit que je n'ai rien à dissimuler de la vérité. »

André Ailhaud, comme 14 000 autres Républicains, sera déféré devant un Conseil de Guerre. On l'accuse d'avoir « dans la journée du 5 décembre 1851, commis une tentative de meurtre sur la personne de deux gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions ». Il risquait d'être condamné à mort.

L'audience eut lieu le 11 mars 1852. Dans La Gazette des Tribunaux des 15 et 16 mars, on peut en lire le compte-rendu suivant :

« Sur l'ordre du président, l'accusé est introduit. C'est un homme encore dans la vigueur de l'âge, d'une physionomie énergique ; son attitude ne décèle qu'une médiocre préoccupation ? Aux interpellations qui lui sont faites, il répond se nommer André Ailhaud, né à Volx, domicilié à Château-Arnoux et ex-garde général des eaux et forêts.

Le greffier donne lecture des pièces de l'instruction desquelles il résulte que, le 5 décembre dernier, Ailhaud, à la tête d'une bande de cinquante à

soixante hommes, se dirigeait sur Sisteron, lorsqu'il vit venir à lui deux gendarmes de la correspondance qui portaient des ordres. A leur vue, l'accusé arrêta sa troupe et, se portant en avant du tambour qui la précédait, il arma son fusil à deux coups, le tint en garde prêt à tirer et cria aux gendarmes : « Halte-là, canailles ! » Ceux-ci, qui étaient à peu près à trente mètres, s'arrêtèrent et quelques mots furent échangés, à la suite desquels le brigadier, se voyant couché en joue, tourna bride ; au même moment, un coup de feu partit tiré par Ailhaud et deux grains de plomb traversèrent le chapeau du brigadier. Le second gendarme faisait sauter un fossé à son cheval, pour s'enfuir à son tour, lorsqu'un second coup partit immédiatement et l'atteignit de treize grains de plomb, soit à la tête, soit à l'épaule. Quelques secondes après, une décharge sans résultat fut faite par les hommes de la bande. Pour sa défense, l'accusé allègue que les grains de plomb n'ont pu sortir de son fusil, puisqu'il l'avait chargé à balle et qu'il n'avait tiré que pour faire peur aux gendarmes ; mais cette version est démentie par les témoins qui affirment que les deux premiers coups tirés et qui ont frappé l'ont été par Ailhaud. »

Un officier, qui avait été fait prisonnier aux Mées, et qu'Ailhaud avait empêché d'être mis à mort, vient témoigner en sa faveur. Mais le commissaire du

gouvernement, le chef d'escadron en retraite Carpentin, maintient dans son réquisitoire la tentative d'assassinat des gendarmes à Sisteron. C'est au tour de l'avocat d'Ailhaud, maître Etienne : « Il établit une discussion légale sur les circonstances qui ont entouré le fait reproché son client et qui doivent faire adopter l'application de l'article 5 de la constitution de 1848 relatif à l'abolition de la peine de mort en matière politique. » Il brosse un portrait de l'accusé dont il fait ressortir « le caractère aventureux qui le jette, à son propre détriment et à celui de sa famille, dans les discordes civiles ». Enfin il demande les circonstances atténuantes pour avoir sauvé « d'une mort presque certaine » les deux officiers faits prisonniers aux Mées.

Le Conseil de guerre condamna Ailhaud à la déportation. Il fut interné à Nîmes, et faillit partir pour les îles Marquises où se trouvait déjà Langomazino. Un décret du 14 février 1853 commua sa peine en quinze ans de travaux forcés. On le traitait, lui et ses compagnons, comme des condamnés de droit commun ! Ils envoient une lettre collective à Napoléon III où ils demandent d'être traités en « politiques », affirmant : « A cette prétendue commutation nous préférons la prison perpétuelle ou la mort ! » Finalement, un nouveau décret transforme cette

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

condamnation en déportation pure et simple. Direction : la Guyane.

NUMÉRO de l'acte.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU de NAISSANCE.	DOMICILE.	DÉCISION de la COMMISSION.	OBSERVATIONS.
010	Francois Joseph	Mein	Alger	Alger	Il est condamné à déportation pure et simple.
011	Currie Benjamin	in	in	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
012	Arthaud Antoine	in	in	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
013	Bontoux Casal (sic quinquet)	in	in	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
014	Charrey Jean	Genève	Genève	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Buisson Joseph	Marseille	Marseille	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Ailhaud Pierrette	Palmarès	Palmarès	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Ailhaud Auréli	Vole	Antennes	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
015	Cette Charles	in	Digne	Alger	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Gubert Benoit-Lazare	in	in	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Barnaud (ami)	in	in	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
	Jourdan Juste, Jules, Honoré	Paris	Genève	in	Il est condamné à déportation pure et simple.
016	Ailhaud Auréli	Vole	Antennes	in	Il est condamné à déportation pure et simple.

Extrait des jugements de la commission mixte appelée à juger les membres de l'insurrection de 1851

En mars 1853, Ailhaud adresse une lettre au ministre de la Marine et des Colonies : e désire que ma famille me suive sur la terre d'exil ; elle le désire elle-même non moins ardemment que moi. Je viens, en

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

conséquence, monsieur le ministre, vous prier de lui accorder le passage gratuit, soit sur le navire qui doit me porter moi-même, s'il est temps encore, soit sur un de ceux dont le départ sera le plus prochain. Ma famille se compose de ma femme et de cinq enfants, un garçon et quatre filles [...] Ma femme et ma fille Marie excellent dans les travaux d'aiguille, surtout dans la broderie ; elles concourront puissamment à subvenir aux besoins de tous. Si le gouvernement m'accorde, un jour, assez de liberté pour que je puisse m'industrier moi-même [...] je ne doute pas que nos efforts réunis ne fassent à ma famille une position d'autant plus honorable qu'elle sera le fruit de notre travail. »

La femme et les enfants d'André Ailhaud ne le rejoindront pas. Embarqué le 25 avril, à Toulon, sur le navire L'Allier, il arrive le 6 juillet 1853 en Guyane et reçoit le matricule 276. Il est interné successivement à l'île La Mère, puis, aux îles du Salut, dans l'île Saint-Joseph. C'est la plus insalubre des trois îles qui composent l'archipel, et c'est celle qui accueille les déportés politiques.

Les conditions de détention en Guyane étaient extrêmement dures. On dispose des Mémoires d'un déporté, compagnon d'infortune d'Ailhaud : Numa Millelot, un des principaux dirigeants de l'insurrection

Un héros... qui fut traité comme un criminel !

à Clamecy. Il décrit les sept années d'enfer qu'il a vécues là-bas. Dans un passage, il évoque celui pour lequel il avait conçu un grand respect :

« Trois jours plus tard, j'entrai à l'hôpital malgré la répugnance que ce seul mot m'inspirait [...] La plupart [des malades] ne pouvait plus quitter le lit. Un garde général des Eaux et Forêts qui s'était vaillamment conduit dans le département des Basses-Alpes était sur son séant quand nous entrâmes ; il semblait chercher quelque chose. « Mauvais signe, me dit-il en me pressant la main. Je perds la mémoire, j'égare tout ce que je touche. Puis j'ai là, en face de moi, un pauvre garçon qui me fait mal ; il vient d'avoir une crise épouvantable.

Cet homme intelligent et courageux, du nom d'André Aillaud, était de Volx. Il mourut le 12 avril 1854. »

C'est le scorbut qui emporta celui qu'on honore désormais comme le chef de l'insurrection des Basses-Alpes en 1851.